



VILLE D'ANTIBES JUAN-LES-PINS

République Française – Département des Alpes Maritimes – Arrondissement de Grasse

DIRECTION
DES AFFAIRES
GÉNÉRALES, DU
JURIDIQUE & DU
CONTENTIEUX

DIRECTION ADJOINTE
INNOVATION
ORGANISATIONNELLE

SERVICE
DU CONSEIL MUNICIPAL
DES ACTES ET DU
PRÉ-CONTROLE DE
LEGALITE

EQUIPE ACTES

CERTIFICAT D'AFFICHAGE

Le Maire de la Ville d'Antibes – Juan-les-Pins

N/Réf. : AC/SL
☎ 04.92.90.50.16

sophie.lubrano@ville-antibes.fr

Affaire suivie par :
Sophie LUBRANO

Certifie que la demande de l'arrêté préfectoral N° 2017-033 du 05 décembre 2017 portant prescription de la révision du plan de prévention des risques naturels prévisibles d'inondations de la commune de Biot approuvé le 29 décembre 1998. Ainsi que l'arrêté préfectoral N° 2017-034 du 05 décembre 2017 portant prescription de la révision du plan de prévention des risques naturels prévisibles d'inondations de la commune d'Antibes approuvé le 29 décembre 1998,

Ont fait l'objet d'un affichage en Mairie, sur le panneau réservé à cet effet, du 17/01/2018 au 19/02/18 inclus sous le numéro 02.

En foi de quoi, le présent certificat est délivré pour servir et valoir ce que de droit.

Antibes, le 20/02/2018

Pour le Maire,
Le Directeur Adjoint
Innovation Organisationnelle

Jocelyne GOSSELIN
Commissaire Enquêteur



Anthony CLAVERIE